

AUX HABITANTS DE FOUFFLIN-RICAMETZ ET DE TERNAS

Bonjour à tous,

Quelques informations avant l'été et précisions sur la facturation qui va arriver ces jours-ci.

1 - Avancement des travaux

Nos préoccupations essentielles : Nitrates, fuites sur le réseau et la pression dans chaque maison.

- Les trois dossiers sont en route et les travaux devraient débuter dès la fin de l'année 2021. J'espère que ceux-ci prendront fin en 2022 voir début 2023.



2 - Facturation d'acompte 2021

Vous allez recevoir comme chaque année la facture d'acompte pour 2021.

Comme prévu en septembre 2020 (voir note n° 3) le nouveau tarif va s'appliquer :

→ **Abonnement de 30 €/an**

- Payable en une fois sur la facture d'acompte pour toute personne présente au 1^{er} janvier de l'année
- Pour une création de compteur, les 30 € seront facturés dans l'année si la création a lieu avant le 1^{er} septembre de l'année en cours.
- En cas de changement d'habitant, c'est la personne présente au 1^{er} janvier qui sera facturée, à elle de se faire éventuellement indemnisée par le nouvel habitant.

→ **Tarif de l'eau : 1.05 €/m3**

- Ce tarif est applicable à toute personne ou entreprise sauf aux exploitants agricoles en place qui peuvent justifier d'un élevage (tarif agricole : 0.80 €/m3)

→ **Taxes**

- Il se rajoute des taxes chaque année que le syndicat encaisse, mais reverse à l'Agence de l'Eau.
- Cette année :
 - Taxe pollution : 0.35 € /m3
 - Taxe de prélèvement : 0.05798 € /m3

→ **TVA : 5.50 %**

- Le syndicat des eaux, pour faire face aux gros investissements en cours, a opté pour la TVA à taux réduit au 1^{er} janvier 2021.

SYNDICAT DES EAUX DE FOUFFLIN-RICAMETZ - TERNAS

13 Rue de Maisnil - 62130 FOUFFLIN-RICAMETZ
☎ 03-21-47-19-57 ✉ mairiefoufflin@wanadoo.fr

3 - Refacturation de 2020

Globalement une erreur technique est intervenue dans la facturation du solde de 2020, soit une omission de 2 841.33 €.

Cette erreur concerne 127 compteurs soit 506.64 € pour la plus grosse régularisation jusqu'à un avoir de 27.61 €

4 - Petit rappel

A chaque changement d'habitant, merci de contacter le syndicat des eaux (Mairie de Foufflin-Ricametz) pour :

- Le relevé du ou des compteurs,
- Laisser sa nouvelle adresse,
- Donner les coordonnées du nouvel habitant : adresse, n° de téléphone, adresse courriel.

Afin de bien communiquer, ou de vous joindre en cas de besoin, merci de nous transmettre votre numéro de portable et votre adresse courriel. Merci à tous ceux qui nous les ont déjà transmis.

Une petite idée pour le futur et pour simplifier la gestion et le suivi : nous envisageons de mettre en place un système de paiement des factures par prélèvement.

N'hésitez pas à me joindre pour plus d'informations,

Bon été à tous,

A très bientôt,

Cordialement,

Philippe de PLASSE

07 86 77 19 10